

AR Prefecture

063-216301739-20221222-D\_2022\_052-DE  
Reçu le 23/12

République française

# Délibération du Conseil Municipal de la commune de GRANDRIF

Séance du 22 décembre 2022

**Objet : Ecole de Grandrif : approbation du règlement intérieur de la cantine 2023**

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Ayant pris part à la délibération
11	11	8

Date de la convocation
19/12/2022

Date d'affichage
26/12/2022

Vote	
Contre	0
Abstention	0
Pour	8

L'an deux mille vingt-deux, le 22 décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Suzanne LABARY, Maire.

**Présents :** CHANTELAUZE Isabelle, LAUTIER Monique, DENIMAL Christiane, FONT Thomas, MAYET Jean-François, SAULZE Marc, GALLON Jason.

**Absents :** FILLIOT Maurice, FILLIOT Yves, DAWID Yves

**Absents avec procuration :** /

**A été nommé secrétaire de séance :** FONT Thomas

Madame le maire présente le règlement intérieur de la cantine municipale de l'école de Grandrif qui rentrera en vigueur le 3 janvier 2023 (ci-joint).

Après avoir écouté la lecture faite par madame le maire du règlement de cantine 2023 et après avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents :

- Approuvent ce règlement.
- Donnent tous pouvoirs à madame le maire pour le mettre en application dès la rentrée.

Le Maire, Suzanne LABARY

